

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES

Epinal, le

- 1 FEV. 2019

Service de l'Economie Agricole et Forestière

Affaire suivie par : Coralie RULQUIN/Isabelle MORVILLER

Tél : 03 29 69 12 82 / 03 29 68 12 50

Fax : 03 29 69 13 12

Courriel : coralie.rulquin@vosges.gouv.fr

ddt-seaf-batdr@vosges.gouv.fr

COPIE

Monsieur le Président,

Par courrier du 28 décembre 2018, vous avez saisi la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers afin qu'elle émette un avis sur l'étude de compensation collective agricole réalisée dans le cadre de la création d'une zone d'activité économique Ecoparc sur la commune de Chavelot.

Dans son article D.112-1-21, le code rural et de la pêche maritime prévoit que « La CDPENAF émet son avis sur l'existence d'effets négatifs notables du projet sur l'économie agricole, sur la nécessité de mesures de compensation collective, sur la pertinence et la proportionnalité des mesures proposées par le maître d'ouvrage. Elle propose, le cas échéant, des adaptations ou des compléments à ces mesures et émet des recommandations sur les modalités de leur mise en œuvre »

En application de cet article, votre projet a été examiné lors de la dernière réunion de la CDPENAF qui s'est tenue le mardi 29 janvier 2019.

Après examen des éléments fournis dans l'étude de compensation collective agricole et des informations apportées en séance, les membres de la commission ont émis majoritairement un **avis favorable** aux propositions formulées.

Ils demandent cependant que la gouvernance de ce fonds soit élargie notamment aux représentants de la profession agricole des Vosges, que la Communauté d'Agglomération d'Épinal informe régulièrement la CDPENAF de la gestion de cette enveloppe et que soit vérifiée la possibilité de classer en ENS la parcelle citée dans les mesures de réduction.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice Départementale Adjointe des Territoires,



Patricia BOURGEOIS

Communauté d'Agglomération d'Épinal

Monsieur le Président

4, Rue Louis MEYER

88190 GOLBEY